

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 30 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 9h15

Etaient présents : Jean-françois Daly – Alain Pakosz - Patrick Verdin – Rolande Grolier - Michel Tiefenbach – Christelle Rutkowski – Nathalie Evrard – Martine Roussel - Lucien Larcanché - Rudy Marage – Virginie Rizzo – Michel Koniusz – Olivier Nathiez – Maxime David – Claire Secq, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Antoine Hector- Nadine Leclercq (procuration à Jean-François Daly)

Amélie Nowicki (procuration à Lucien Larcanché)

Absente : Caroline Brissez

Secrétaire de séance : Claire Secq

Auxiliaire administrative : Dominique Spadaro

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur JF. Daly Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 17/08/2023, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint (15 présents sur 19), la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Délibérations

I – 1 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à l'association Chanterêve pour sa participation aux festivités du 14 juillet 2023.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée pour cette subvention.

- pour : 17

- abstention : 0

- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 2 : Adhésions au SIDEN-SIAN. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter les adhésions suivantes au SIDEN-SIAN :

- Pour la compétence « défense extérieure contre l'incendie » des communes de Tortequesne (Pas-de-Calais), Enquin-Lez-Guinegatte (Pas-de-Calais), Avelin (Nord), Iwuy (Nord), Thivencelles (Nord).

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée sur ces adhésions au SIDEN-SIAN pour la compétence C5.

- pour : 17

- contre : 0

- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 3 : Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour mission, monsieur le maire demande à l'assemblée de missionner monsieur Alain Pakosz, 1^{er} adjoint et lui-même pour assister au salon et congrès des maires de France qui auront lieu du 21 au 23 novembre

2023 à Paris. Il propose au conseil municipal d'autoriser cette mission et d'accepter le remboursement des frais de déplacement ainsi que de restauration.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée pour autoriser ces missions et prise en charge des frais précisés ci-dessus.

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 4 : Monsieur le Maire expose les deux projets de règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie. Il interroge l'assemblée quant aux modifications éventuelles à apporter puis demande au CM d'émettre un avis par un vote à main levée sur ces propositions.

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 5 : Monsieur le Maire rappelle les articles L2121-29 et L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permettent aux collectivités de déclarer le classement de leurs rues en voirie communale dans le but de percevoir une dotation globale de fonctionnement (dotation de l'Etat attribuée chaque année) plus importante. A ce jour les rues des Lilas et Capucine ont été rétrocédées ce qui permet à notre collectivité de proposer de les intégrer dans la voirie communale.

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée.

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 6 : Conformément aux dispositions de l'article L5214-23 du CGCT, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est supprimée depuis 2023 et intégrée à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) dont bénéficie les EPCI exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE). Concrètement, cette réforme se traduit comme suit sur notre territoire : la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) perçoit à compter de 2023, la part communale de TICFE en sa qualité d'AODE laquelle compensera la suppression de la TCCFE dont bénéficiaient les communes. Afin de compenser cette perte des petites collectivités, la CCCO a décidé, par délibération de son conseil communautaire du 28/09/2023 de reverser chaque année aux communes concernées, 99.90% de la TCCFE encaissée par chacune d'elles au titre de l'exercice 2022. La commune doit donc délibérer à son tour pour accepter ce dispositif de reversement.

Le CM est appelé à émettre un avis sur ce dispositif de reversement.

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

II - Point financier

Bilan financier au 29 septembre 2023

Investissement :	Dépenses : 1 030 066.67€ (engagements compris)	
	Recettes : 359 514.37€	
Fonctionnement :	Dépenses : 742 502.13€	
	Recettes : 911 473.49€	
Total :	Dépenses : 1 772 568.80€	
	Recettes : 1 270 987.86€	- 501 580.94€

III – Point travaux

- L'espace boxi connecté (vente de produits alimentaires) qui devait être installé au stade ne se fera pas. En effet, l'entreprise a annoncé annuler l'ensemble de ses projets dans tous les Hauts de France, le coût des matériaux étant devenu trop excessif.
- Une petite zone d'enrobés va recouvrir la fin de voirie et trottoirs le long du stade côté Erre.
- Les travaux de rénovation du petit local à chats jouxtant la maison des associations sont terminés. Ceux-ci consistaient en la pose d'une nouvelle couverture, d'un carrelage au sol ainsi que d'une peinture murale accomplis par un chantier école (partenariat CCCO-commune).
- Les derniers travaux à réaliser dans le cadre du marché de rénovation du groupe scolaire débiteront pendant les vacances de la Toussaint.
- Installation de panneaux photovoltaïques aux ateliers.
- Pose de carrelages au sol prochainement dans les nouveaux box de la S/fêtes.

IV – Informations diverses

- Défilé du 11/11 à 10h
- Les seize lauréats d'un 1^{er} diplôme (CAP, BEP, baccalauréat général ou technologique) qui se sont inscrits en mairie seront reçus le 11/11/2023. Un chèque cadeau d'une valeur de 70€ leur sera remis.
- La distribution du colis de Noël des aînés aura lieu le samedi 16/12 matin.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 10h45. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.